

O B J E T:

Logement des marins armant
la vedette H.S.B.

SEANCE DU 31 MAI 1966 à 21 H.

66004

Le trente et un mai mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 26 MAI 1966 .

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, BOUCHET NAULIN, BETOUS, POUGET, VULTAGGIO, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU,

Représentés : M. DOMECCQ par M. MATRAS
M. MOUCHOT par M. TETARD .

Président : M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire

Secrétaire : M. le Dr. BETOUS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. le Dr. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Ville doit assurer le logement du 1er Juin au 15 Septembre des quatre marins et leur famille armant la vedette H.S.B. destinée à la surveillance des plages.

Les services municipaux ont reçu différentes propositions, la plus avantageuse étant celle de l'agence du Casino pour quatre logements, à un prix de location global de 11 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de l'agence du Casino pour le logement de quatre familles de marins, du 1er juin au 15 Septembre 1966, armant la vedette de surveillance H.S.B.



8801 1100 11.03

DECIDE :

- de régler à l'agence du Casino, 16, rue Gambetta, la somme de 11 000 F. (onze mille francs).
- que la dépense sera imputée sur le chapitre 942.0 "Surveillance des Plages" du budget 1966.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet,

6 JUIN 1966